



Analyser le secteur extractif africain : Régime fiscal et partage de rente

Yannick BOUTERIGE

Assistant de recherche, Ferdi

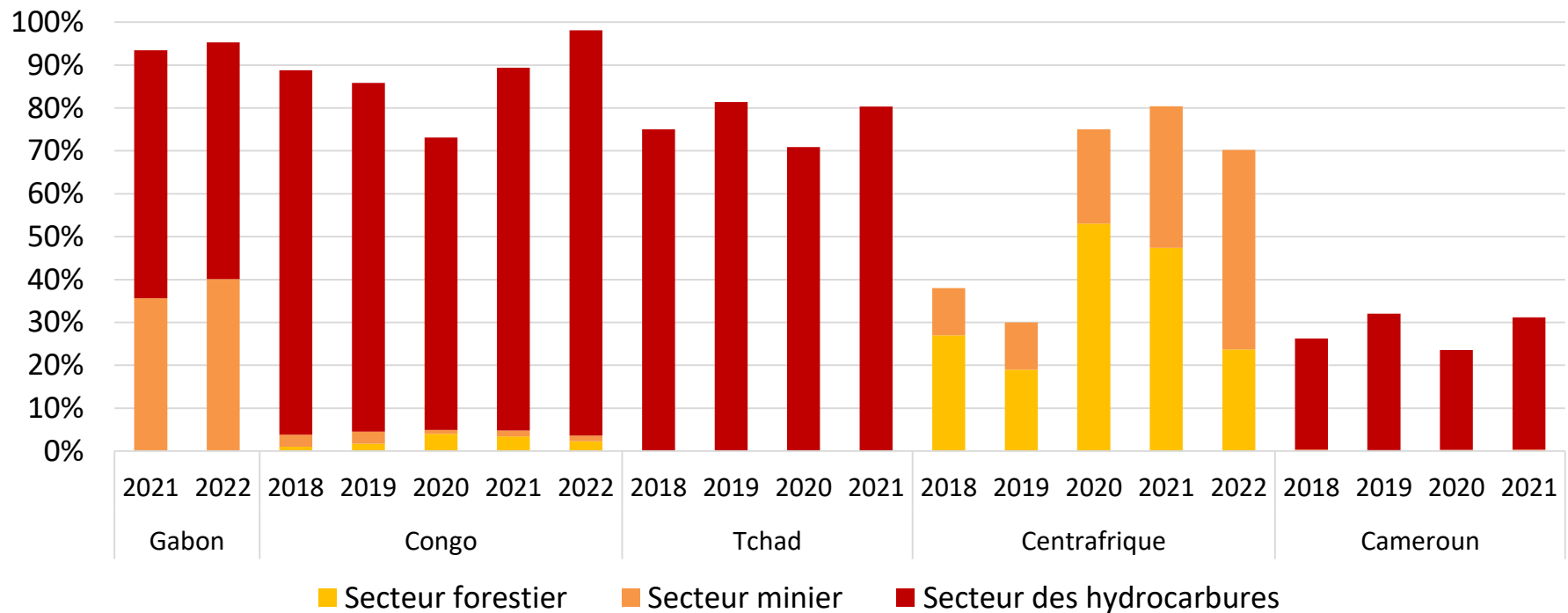
Les spécificités du secteur extractif : Importance, enjeux et défis

- Malédiction des ressources naturelles
- Spécificités du secteur extractif
- Cycle de vie d'un projet

Le poids du secteur extractif

➤ De nombreux pays africains sont **riches en ressources naturelles** :

Part du secteur extractif dans les exportations



Source : ITIE, Rapports 2018-2022

Les défis posés par les ressources naturelles

➤ Des ressources pour financer le développement :

L'exploitation des ressources naturelles peut permettre d'**accroître la mobilisation des ressources intérieures** mais représente un **défi majeur** pour les pays riches en ressources du fait de la « **malédiction des ressources naturelles** ».

➤ La malédiction des ressources naturelles :

Les pays riches en ressources peuvent paradoxalement enregistrer des **taux de croissance plus faibles**.

Trois explications sont généralement avancées :

- ❖ Le **syndrome hollandais**.
- ❖ La **dégradation de la qualité des institutions**, la mauvaise gouvernance, la corruption.
- ❖ Les **conflits**.

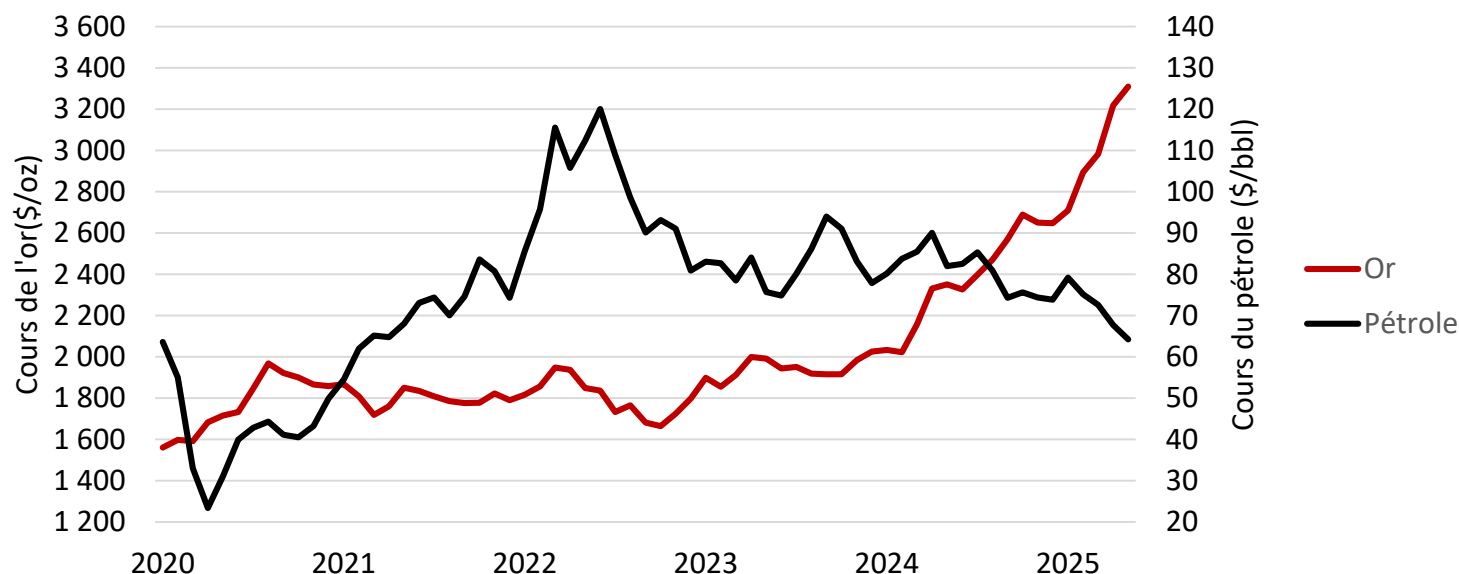
Les spécificités du secteur extractif

- Les **spécificités du secteur** justifient la **fiscalisation adéquate** des ressources extractives :
 - ❖ 1) La **propriété publique** des ressources du sous-sol.
 - ❖ 2) Des ressources minières et pétrolières **non-renouvelables**.
 - ❖ 3) La **lutte contre le changement climatique**.
 - ❖ 4) Une **faible contribution** des grands projets industriels à l'économie nationale et au développement local.
 - ❖ 5) Un **forte incertitude** sur les projets, concernant la quantité, la teneur, les coûts, les cours.
 - ❖ 6) Des **coûts d'investissements importants et irrécupérables**.
 - ❖ 7) Une **asymétrie temporelle** entre investissements et revenus.
 - ❖ 8) L'existence potentielle d'une **rente économique** lorsque les cours excèdent fortement les coûts de production.

Les spécificités du secteur extractif

- Les **spécificités du secteur** justifient la **fiscalisation adéquate** des ressources extractives :

- ❖ 9) La **volatilité des prix des matières premières**.



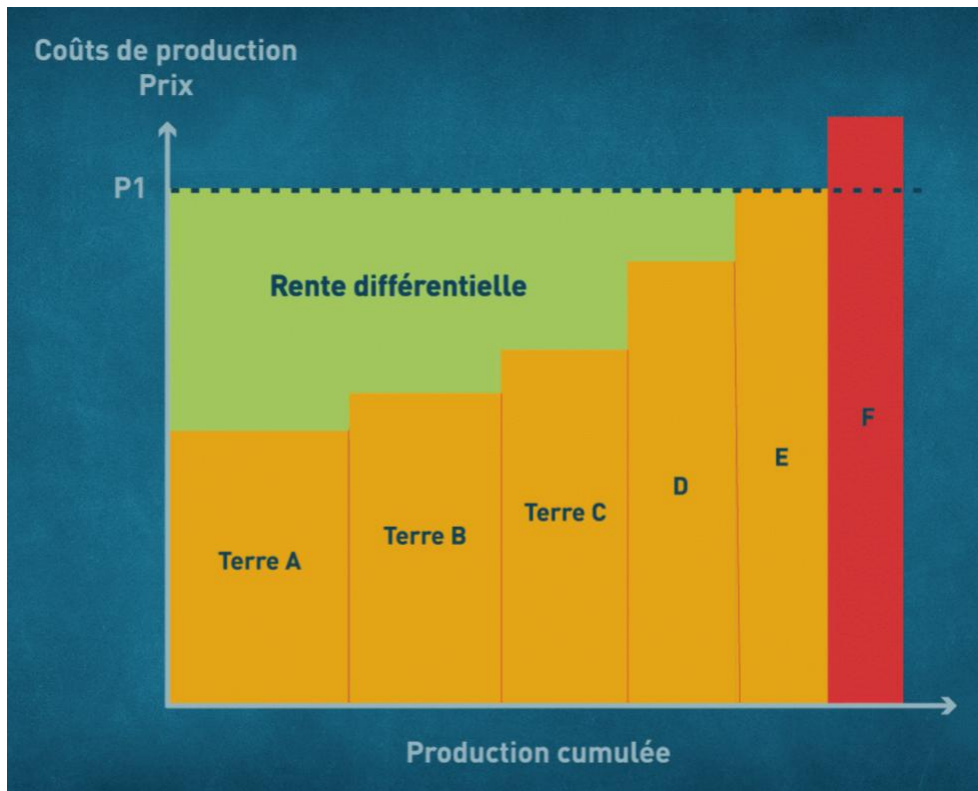
- ❖ 10) Un secteur dominé par des **firmes multinationales**.
- ❖ 11) Une fiscalité figée à long terme par les **clauses de stabilité**.

La notion de rente économique : Du concept au calcul

- Définition
- Ricardo, Hotelling
- Mode de calcul
- VAN et TRI

Le concept de rente économique

- La **rente** peut se définir comme le **revenu** qui dépasse **tous les coûts de production**, y compris le taux de **rendement minimum du capital**.



- ❖ La rente chez **Ricardo** (price taker).
- ❖ La rente chez **Hotelling** (l'exploitation **intertemporelle** d'une ressource non-renouvelable).
- ❖ La **prime de risque**.

Le calcul de la rente économique

- La **rente** peut se définir comme le **revenu** qui dépasse **tous les coûts de production**, y compris le taux de **rendement minimum du capital**.
- La **rente** se calcule comme la **valeur actuelle nette (VAN)** des **flux nets de trésorerie avant impôts**.
 - ❖ Chiffre d'affaires = Quantité × Prix.
 - ❖ Coûts de production = CAPEX + OPEX.
 - ✓ CAPEX = Coûts d'investissement (coûts en capital).
 - ✓ OPEX = Coûts d'exploitation (coûts opérationnels).
 - ❖ Flux net de trésorerie = Chiffre d'affaires – Coûts de production.
 - ❖ Rente = Valeur actuelle nette des flux nets de trésorerie.
- Le **taux d'actualisation** (10%).
- Distinguer **bénéfice, profit, surprofit et rente**.

Le partage de la rente économique

- Il s'agit ensuite de **partager la rente entre l'État et l'investisseur** via la fiscalité et la parafiscalité.
- Certains prélèvements sont **spécifiques au secteur** :
 - ❖ **Bonus / Droits fixes.**
 - ❖ **Redevance superficielle.**
 - ❖ **Redevance minière.**
 - ❖ **Partage de production / Taxe sur la rente ou les superprofits.**
 - ❖ **Participation de l'État** au capital de l'entreprise.
- D'autres prélèvements sont issus du **régime général** mais peuvent connaître des **dérogations** propres au secteur :
 - ❖ **Impôt sur les sociétés / Impôt minimum forfaitaire.**
 - ❖ **Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers / Retenues à la source, etc.**

Le partage de rente : Le taux effectif moyen d'imposition (TEMI)

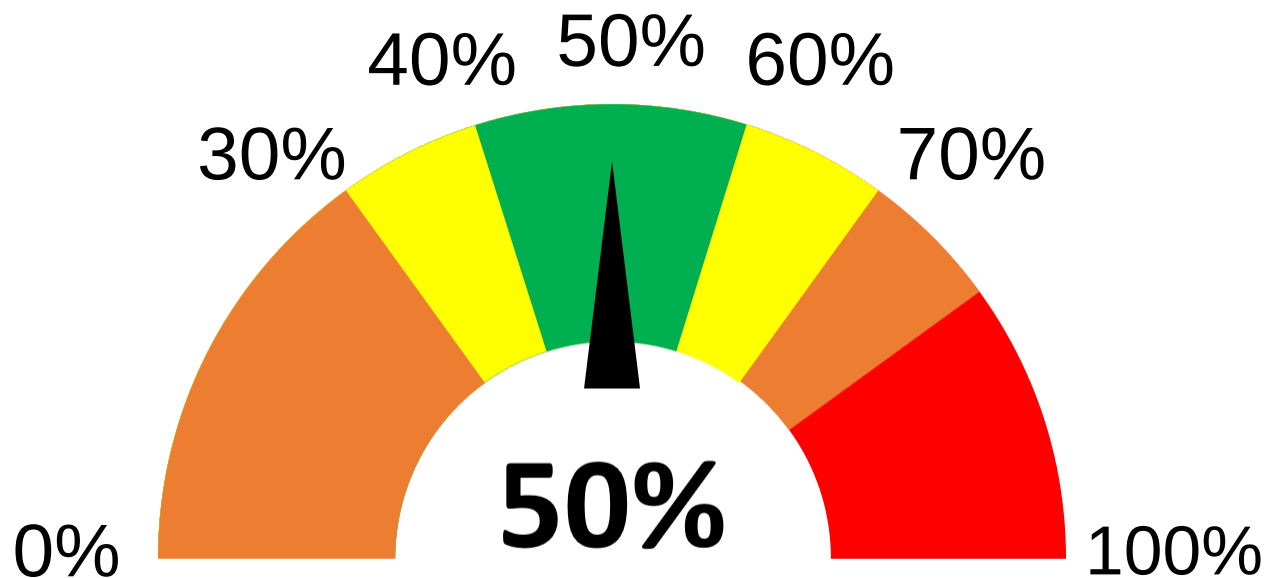
- Définition
- Interprétation
- Comparaisons

Le taux effectif moyen d'imposition

- Pour évaluer le **partage de la rente** entre État et investisseur, il est pertinent d'utiliser la modélisation fiscale. L'utilisation d'un modèle permet en effet de **synthétiser et de comparer des régimes fiscaux**, même très différents, avec une précision bien plus fine et intéressante qu'une simple comparaison de **taux statutaires** d'imposition.
- Le **taux effectif moyen d'imposition** (TEMI) d'un projet extractif correspond ainsi à la **part de la rente** qui revient à l'État. Le niveau du TEMI dépend bien sûr du **système fiscal**, mais également des **conditions économiques** du projet, telles que les **coûts de production** et le **cours de la substance**.
TEMI = Valeur actuelle nette des prélèvements publics / Rente.

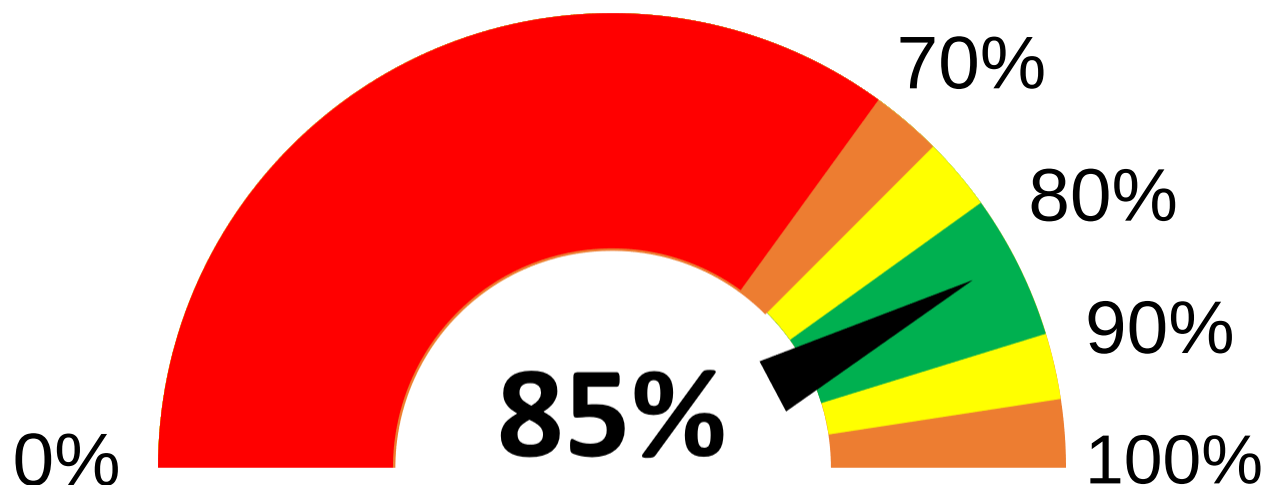
L'interprétation du partage de rente

- Dans le **secteur minier**, l'État peut se fixer comme objectif un TEMI **légèrement supérieur à 50%**. Pour faire simple, un TEMI de l'ordre de 40% peut être considéré comme faible, tandis qu'un TEMI supérieur à 60% peut être considéré comme élevé. Un TEMI supérieur à 100% indique que l'exploitation du gisement n'est pas suffisamment rentable.



L'interprétation du partage de rente

- Dans le **secteur pétrolier**, l'État peut se fixer comme objectif un TEMI **légèrement supérieur à 85%**. Pour faire simple, un TEMI de l'ordre de 75% peut être considéré comme faible, tandis qu'un TEMI supérieur à 95% peut être considéré comme élevé. Un TEMI supérieur à 100% indique que l'exploitation du gisement n'est pas suffisamment rentable.



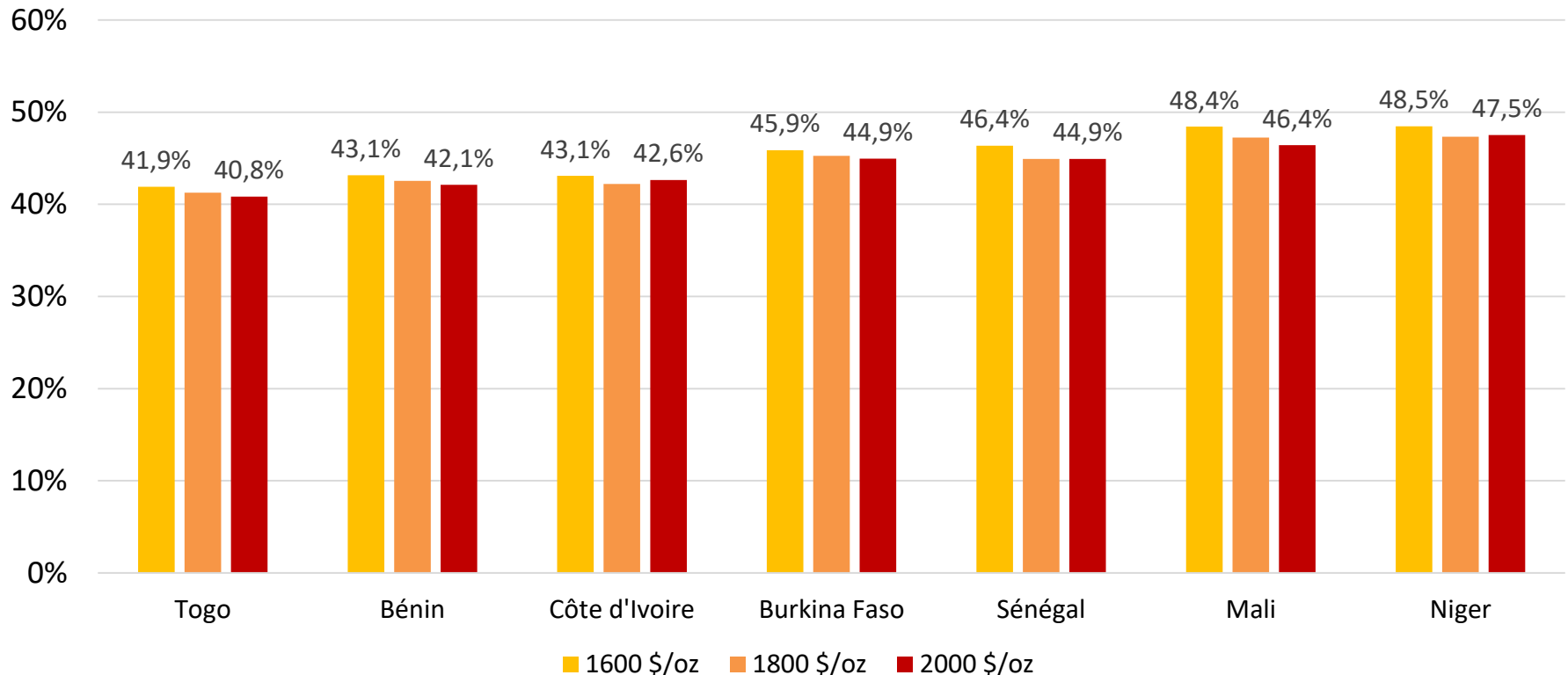
Comparaison du régime fiscal minier aurifère en Afrique de l'Ouest

	Sénégal	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali
Droits fixes (attribution)	10 millions FCFA	10 ou 25 millions FCFA	5 millions FCFA	40 à 100 millions FCFA
Droits fixes (renouvellement)	10 millions FCFA	15 ou 60 millions FCFA	7 millions FCFA	40 à 100 millions FCFA
Redevance superficiare	250 000 FCFA/km ² /an	7,5 à 25 millions FCFA/km ² /an	250 000 FCFA/km ² /an	100 ou 250 000 FCFA/km ² /an
Redevance minièrè	Or brut : 5% Or raffiné : 3,5%	Or : 3 à 5% selon le cours	Or : 3 à 6% selon le cours	Or : 3%
Redevance supplémentaire	CSMC : Or : 2%	Aucune	Aucune	ISCP : Or : 5%
Impôt sur les sociétés	30%	27,5%	25%	25% durant 3ans puis 30%
Impôt min. forfaitaire	0,5% Exo : 3 ans	0,5% Exo : 7 ans max.	0,5%	1%
Revenu valeurs mobilières	Dividendes : 10% Intérêts : 16%	6,25%	Dividendes : 15% Intérêts : 9%	Dividendes : 10% Intérêts : 18%
Participation de l'État	10% min. 35% max.	10% min.	10% min. 25% max.	10% min. 20% max.

Source : Recherches de l'auteur à partir de la législation et la réglementation nationales

Simulation du partage de la rente minière en Afrique de l'Ouest

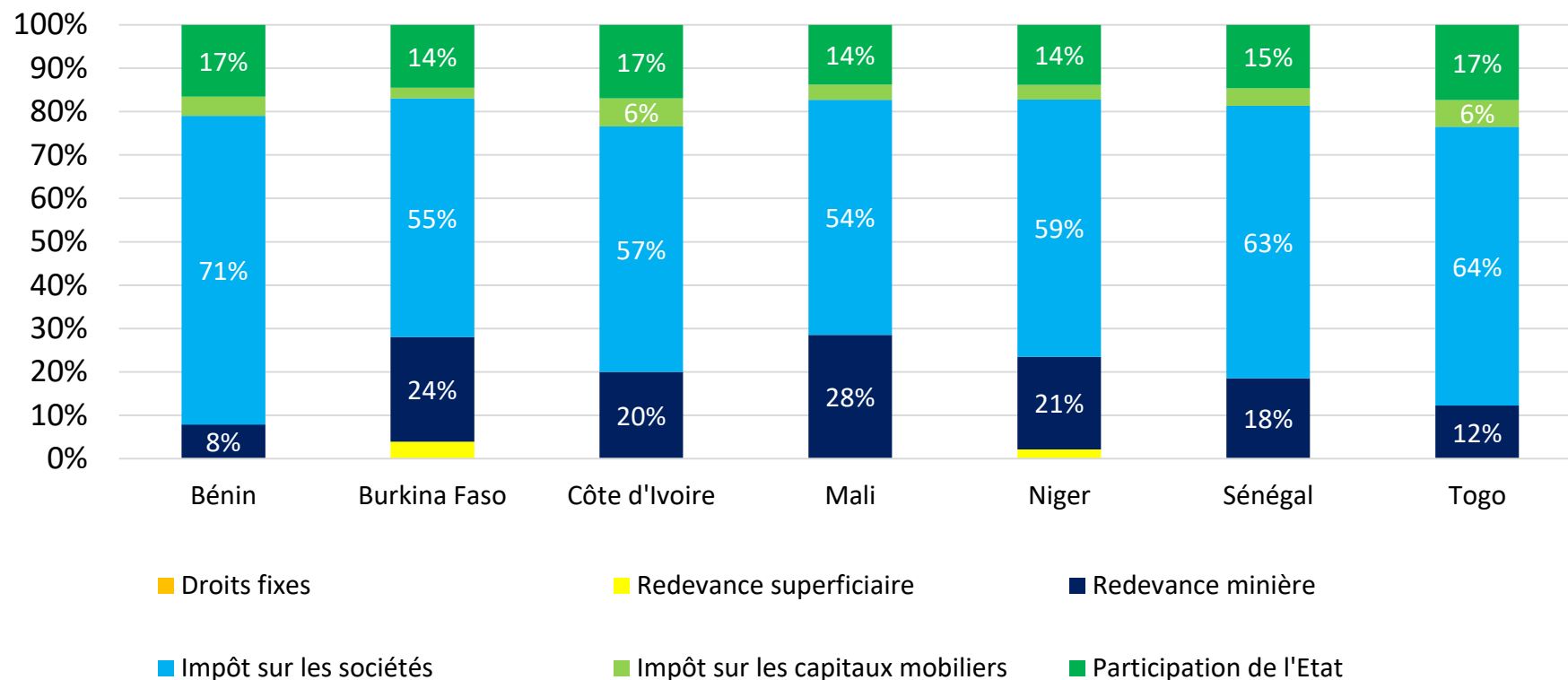
Taux effectif moyen d'imposition (TEMI), or, 2023



Source : Calculs de l'auteur

Simulation du partage de la rente minière en Afrique de l'Ouest

Répartition des prélèvements, or, 2023



Source : Calculs de l'auteur, 1800 \$/oz

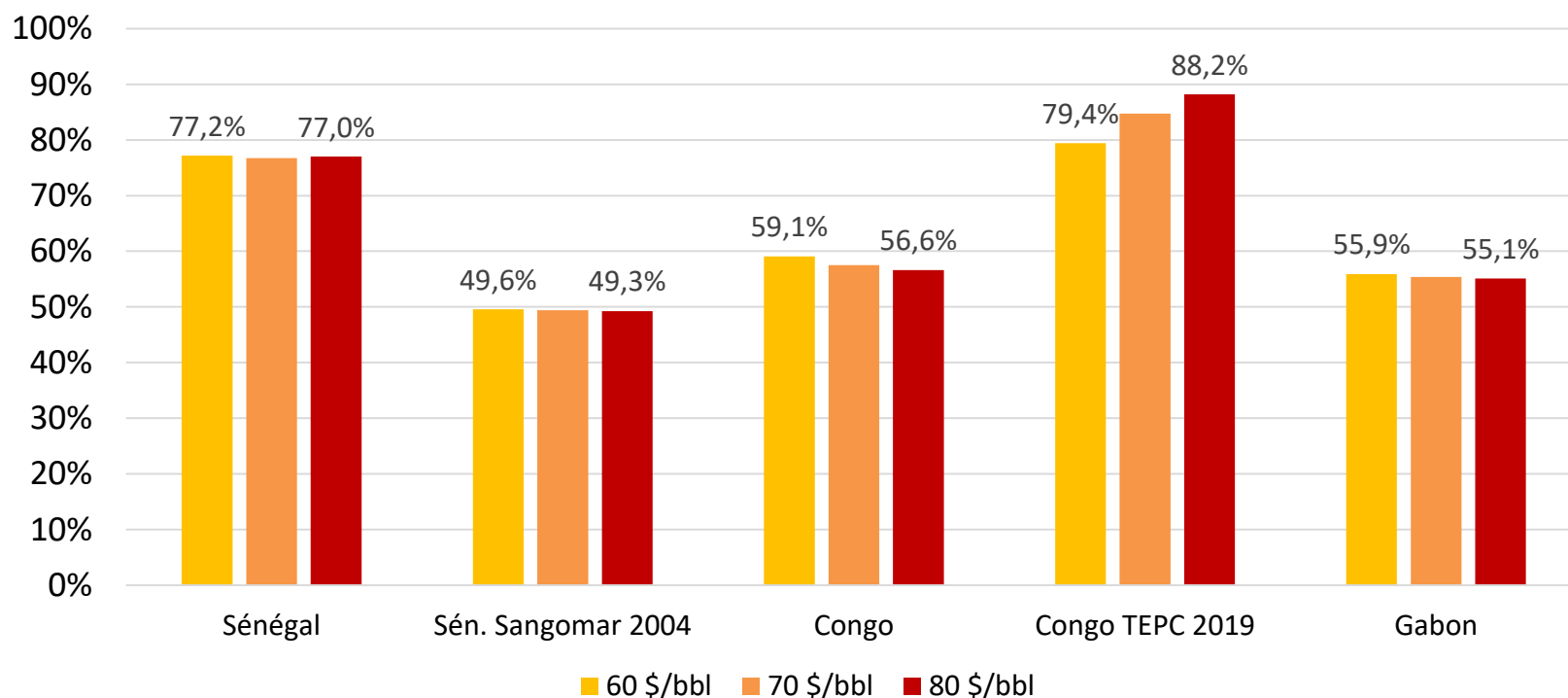
Comparaison du régime fiscal pétrolier du Sénégal et du Congo

	Sénégal 2019	Sénégal Sangomar 2004	Congo 2016	Congo TEPC 2019
Bonus	Contrat	Aucun	Contrat	4,25 millions USD
Droits fixes	50 000 USD	Aucun	Aucun	Aucun
Redevance superficiare	30 à 75 USD/km ² /an	5 USD/km ² /an	800 USD/km ² /an	800 USD/km ² /an
Redevance pétrolière	7% à 10%	Aucune	12% à 15%	15%
Cost stop Pétrolier	55% à 70% max.	75% max.	50% à 70% max.	60% max.
Profit oil pour l'État	Facteur R : < 1 : 40%. 1-2 : 45%. 2-3 : 55%. ≥ 3 : 60%.	0-50 k bbl/j : 15%. 50-100 k bbl/j : 20%. 100-150 k bbl/j : 25%. 150-200 k bbl/j : 30%. > 200 k bbl/j : 40%.	35% min.	Excess cost oil : 50% Profit oil : 47% Super profit oil : 85%
Impôt sur les sociétés	30%	33%	Aucun	Aucun
Participation de l'État	10% min.	10%	15% min.	15%

Source : Recherches de l'auteur à partir de la législation et la réglementation nationales

La simulation du partage de la rente pétrolière

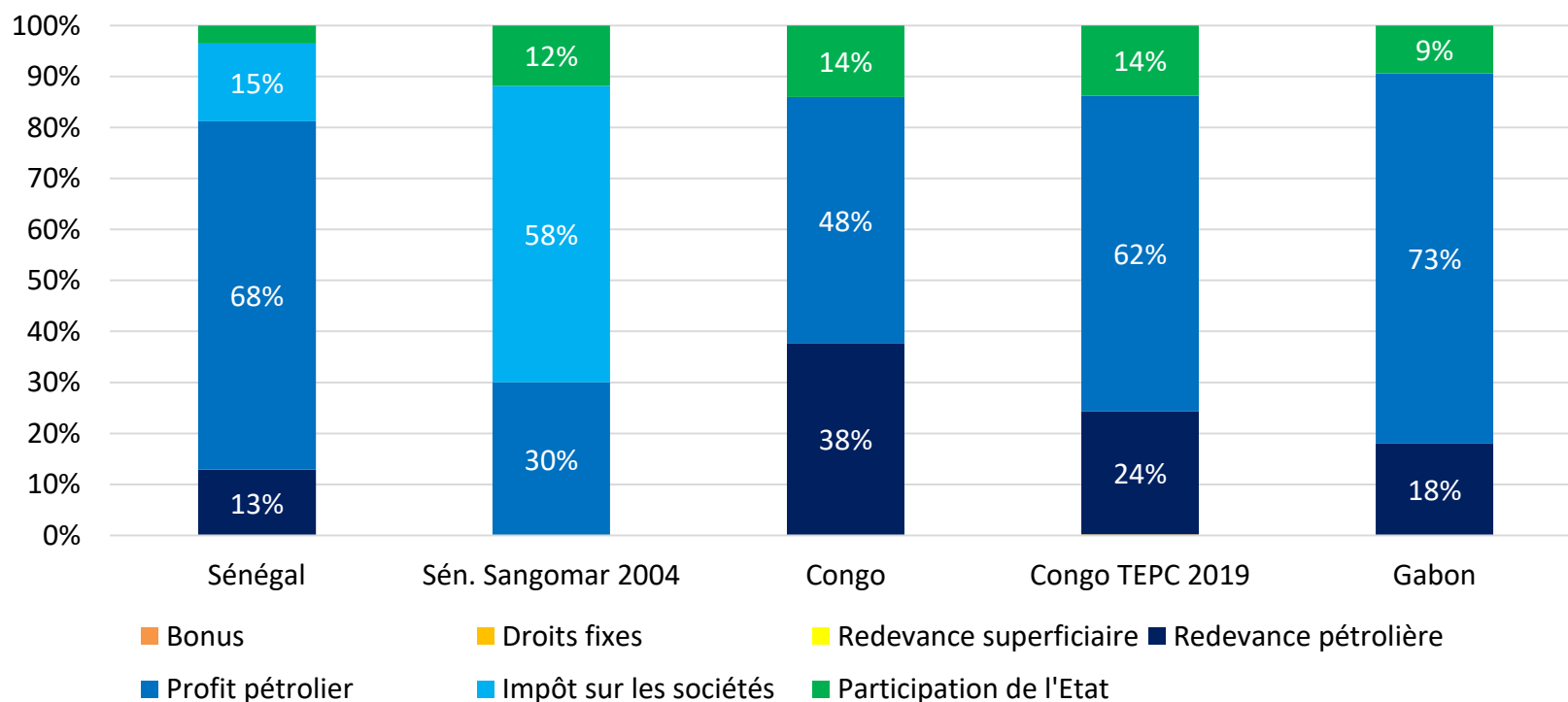
Taux effectif moyen d'imposition (TEMI), 2023



Source : Calculs de l'auteur

La simulation du partage de la rente pétrolière

Répartition des prélèvements, 2023



Source : Calculs de l'auteur, 80 \$/oz